

Travailler avec les artistes : obligations administratives, juridiques, fiscales et sociales

Accompagner la création, la production et la diffusion des œuvres d'art nécessite d'établir une relation étroite avec leurs auteurs, dans le respect de leurs régimes social et fiscal et de la réglementation.

En envisageant les différentes situations d'exercice des artistes auteurs et les obligations afférentes pour les diffuseurs, ce module abordera l'ensemble des problématiques administratives, juridiques, fiscales et sociales à maîtriser.

Bulletin d'inscription
sur www.cipac.net
Renseignements :
formation@cipac.net
01 44 79 10 85

Siret 415 293 208 00054
Organisme de formation
no 11 75 39734 75
Référéncé au Datadock
TVA non applicable
en vertu de l'article 261-4°-4°-a
5° alinea du CGI

PUBLICS

Cette formation s'adresse aux administrateurs, aux chargés de production et à toute personne amenée à développer des relations professionnelles avec les artistes.

DOMAINES DE COMPÉTENCES

PROFESSIONNELLES

- Direction et administration
- Production culturelle
- Développement et partenariats

PRÉ-REQUIS

Professionnels d'au moins un an d'expérience.

FORMACODE®: 32096

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Transmission de documents pédagogiques (outils de travail...).
- Observation de cas pratiques et/ou mise(s) en situation.
- Supports vidéo projetés.

ATTESTATION DE FORMATION

Il sera demandé au stagiaire de signer une feuille d'émargement par demi-journée.
Une attestation de formation lui sera remise à l'issue du programme s'il en a suivi l'intégralité avec assiduité.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Afin de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels précisés par les objectifs de la formation, il complètera une évaluation des acquis de la formation. Un questionnaire de satisfaction lui sera également soumis.

EFFECTIFS FORMÉS

Cette formation est organisée pour un effectif maximal de 15 stagiaires.
Dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19, cet effectif est susceptible d'être révisé.

CONTENU

1/ Définition du champ d'application du régime des artistes auteurs

- Les œuvres de l'esprit et les principes du droit d'auteur.
- Les œuvres d'art.

2/ Comprendre le régime social des artistes

- Les fondamentaux du régime social des artistes auteurs.
- L'organisme de perception des cotisations : l'URSSAF.
- Les champs de compétences de l'AGESSA et de la MDA.
- Les activités concernées.
- Les déclarations sociales.
- Le décret du 28 août 2020 relatif à la nature des activités et des revenus des artistes-auteurs.

3/ Comprendre le régime fiscal des artistes

- La notion de travailleur non salarié.
- Les options fiscales : traitements et salaires, micro-BNC et déclaration contrôlée.
- La TVA.
- Les impacts du régime fiscal sur la gestion administrative du projet.

4/ Établir un cadre législatif cohérent

- Définir les types d'activités exercées par l'artiste.
- Comprendre les typologies de contrats.
- Différencier les formes de rémunération (salaire, droits d'auteur, honoraires).

5/ Points de vigilance pour la rémunération des artistes étrangers

- Le prélèvement à la source de l'impôt et des cotisations sociales.
- La TVA.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de cette formation, le stagiaire sera en mesure de :

- Appréhender les cadres social et fiscal d'exercice des artistes auteurs ;
- Identifier le cadre administratif adapté aux projets développés ;
- Sécuriser les relations entre les artistes et leurs diffuseurs.

FORMATEUR

Mathilde Ehret-Zoghi • Fondatrice de Maze Conseils, agence spécialisée dans la ressource et le conseil aux artistes auteurs.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dates : lundi 11 et mardi 12 octobre 2021

Durée : 2 jours, soit 14 heures de formation au total

Frais de formation : 620 euros coût net

Horaires : 10h-13h et 14h-18h

Lieu : Paris - République